

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**portant sur la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général (DIG) pour le rétablissement de la continuité écologique du Fresquel sur le barrage à clapet situé sur la commune de Pennautier portée par le Syndicat du bassin versant du Fresquel**

Par arrêté préfectoral n° 2019/001 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 05 août 2019 au 04 septembre 2019 inclus sur une demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général (DIG) portant sur le rétablissement de la continuité écologique du Fresquel sur le barrage à clapet situé sur la commune de Pennautier.

**Caractéristiques principales du projet :**

Les travaux ont pour objet :

- la réalisation d'un seuil en enrochement en V au niveau du barrage actuel et d'un autre 370 m à l'amont (hauteur de chute résiduelle de 58 cm au module pour le seuil aval et 15 cm pour le seuil amont),
- le reprofilage des berges (sur 370 ml + 260 ml en option en rive droite en amont du 1<sup>er</sup> seuil) et création d'un lit d'étiage sur 370 ml,
- le confortement et retalutage des berges aux abords du barrage,
- de la création d'un lit d'étiage sur 370 ml et l'aménagement d'un radier artificiel 370 ml à l'amont du seuil.

Elle est concernée par les rubriques de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement : **3.1.1.0 – 3.1.2.0 et 3.1.5.0** : Autorisation et **3.1.4.0** : Déclaration.

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

**Informations complémentaires :**

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat du bassin versant du Fresquel – Mairie de Villepinte – 9, Place Carnot – 11150 Villepinte.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Claude CANSINO – Technicien de rivière, secteur Fresquel  
Courriel : [claude.cansino@smmar.fr](mailto:claude.cansino@smmar.fr) – Tél. : 06 48 78 49 58.

**Désignation du commissaire d'enquêteur :**

Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel NUTTIN, cadre commercial Numéricable France en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

### **Déroulement de l'enquête :**

La commune de Pennautier est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>.
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Pennautier du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

### **Observations et propositions du public :**

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier – à l'attention de Monsieur Michel NUTTIN, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-barrage-pennautier@aude.gouv.fr](mailto:pref-barrage-pennautier@aude.gouv.fr)

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

### **Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie de Pennautier – 4, boulevard Pasteur – 11610 Pennautier :

- le 05 août 2019 de 09h00 à 12h00
- le 13 août 2019 de 09h00 à 12h00
- le 04 septembre 2019 de 14h00 à 17h00

**Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Pennautier,
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>.

**Décision prise à l'issue de l'enquête :**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être prononcé par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude et les travaux pourront être déclarés d'intérêt général.